



Séance du 23 janvier 2023 à 18h

2023/009

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ.

Absents : Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Noémie DEUTSCH, Alexandre ARRIZABALAGA, Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 18 janvier 2023

DEMANDE DETR : REALISATION D'UN RACCORDEMENT AU RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIQUE

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite obtenir des subventions pour la réalisation d'un raccordement au réseau de chaleur géothermique.

Diminuer les dépenses énergétiques et l'impact environnemental des bâtiments est devenu une priorité. C'est pourquoi une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur a été commandée. Avec le soutien technique de l'équipe du Syndicat Départemental d'Energie (SDE), deux solutions ont été analysées : le réseau de chaleur bois et le réseau de chaleur géothermique.

Du fait des contraintes d'espace et des difficultés d'acheminement, l'option « réseau de chaleur bois » a dû être abandonnée. Une étude de faisabilité pour la géothermie a donc été réalisée. L'analyse ayant démontré la stabilité de la nappe phréatique, un retour sur investissement inférieur à 10 ans et des économies d'énergie substantielles, la commune a décidé d'investir dans cette technologie.

Pour réaliser ce projet, elle a décidé de se faire accompagner par le bureau d'étude, SETES, qui a d'ores et déjà estimé le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 275 000 € HT + 22 825 € HT pour l'accompagnement technique par le bureau d'études SETES, soit un montant total de 297 825 € HT

Plan de financement / DETR 2023 :

DETR	148 000 € HT
CD65	89 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	60 825 € HT
	TOTAL 297 825 € HT
	357 390 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 148 000 € HT au titre de la DETR, pour la réalisation d'un raccordement au réseau de chaleur géothermique.

L'assemblée délibérante
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE